

# J.A.B. Course à pied et Marche **Borderes sur l'echez**

**RELAIS DE LA SAINT BARTHELEMY – 23 Aout 2019 : 19H**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription Place Jean Jaures (devant cabinet medical) à Bordères sur l'Echez a partir de 17h45

- Course à pied** : relais par équipe de **2 coureurs** : 1 relais chacun de 5,5 km sur chemin forestier et route avec un départ et arrivée sur la place de Bordères
- Marche** : relais par équipe de **2 marcheurs** : 1 relais chacun de 4 km sur chemin forestier et route avec un départ et arrivée sur la place de Bordères

Droit d'inscription : **5 euros par coureur**

**DOSSARD :**

Renseignement : ☎ 06 87 46 35 12 ou 06 88 46 80 36  
Mail : [jerome.souyeaux@orange.fr](mailto:jerome.souyeaux@orange.fr)

N°	NOM-PRENOM	CLUB

TYPE EQUIPE :  **HOMMES**       **FEMMES**  
 **MIXTE**

Nom de l'Equipe :

.....

Ne pas jeter sur la voie publique

## REGLEMENT

**Article 1** La J.A.B. section course à pied et marche organise une épreuve pédestre intitulée le Relais de la St-Barthélémy. Elle se déroulera le vendredi 23 Août 2019 à 19h. Cette course est ouverte à la participation de tous ceux qui le souhaitent, **disposant d'une licence adaptée ou d'un certificat médical.**

**Article 2** **La course** se déroule sur une distance totale de 11 km avec pour chaque relais 5,5 km sur chemins forestiers et route avec un départ et une arrivée au centre du village. **La Marche** se déroule sur une distance totale de 8 km avec pour chaque relais 4 km sur chemins forestiers et route avec un départ et une arrivée au centre du village Un droit d'inscription de **5 €** sera demandé à chaque participant.

**ITINERAIRE DU PARCOURS: Départ et Arrivée** Place Jean Jaurés (angle des rue Victor Hugo et Jean Jaures).

**Article 3** Le contrôle d'arrivée sera clôturé une heure trente après le départ. Les participants qui dépasseront ce temps ne seront pas classés.

**Article 4** Droit à l'image et à l'écriture : Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve

**Article 5** Tous les concurrents inscrits sont couverts par une assurance qui couvre les lésions directement occasionnées par le déroulement de la course, exceptées celles survenues à la suite d'une maladie latente, d'une imprudence du fait du participant, d'une infraction des lois, etc.....

**Article 6 RECOMPENSES – Cadeau a tout les inscrits**  
Pour la course à pied et la marche récompense a la première équipe Hommes, Femmes et mixtes.

**Article 7** L'organisation se chargera du bon déroulement de la course. Elle disposera d'une Assistance médicale adaptée, et d'un médecin volontaire. Un poste de ravitaillement sera installé, au passage de relais.

**Article 8** L'organisation ne sera pas responsable des dommages et préjudices qui pourraient subvenir lors du déroulement de l'épreuve, soit sur les propres participants, soit sur d'autres personnes, à l'exception naturellement des cas prévus à l'article 5.

**Article 9** Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement